

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-327 du 13 Octobre 1987

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987 de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquels l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-473 du 14 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information et des Communications,

VU le décret N° 84-165 du 12 Avril 1984 portant approbation des statuts de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI),

SUR proposition du Ministre de l'Information et des Communications,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 septembre 1987,

D E C R E T E :

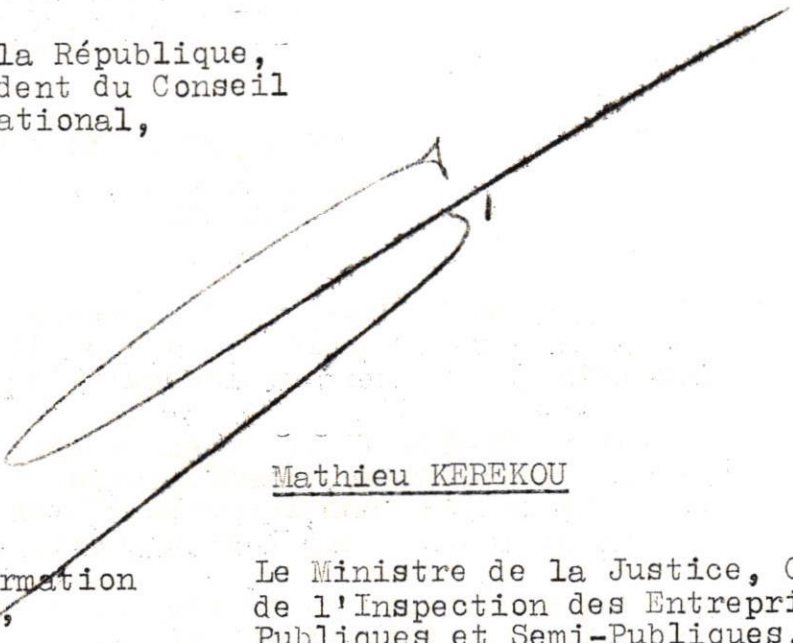
Article 1er..- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI), pour l'Exercice 1987, tel qu'annexé à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Octobre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

le Ministre de l'Information
et des Communications,

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



André A T C H A D E
Ministre interimaire



André A T C H A D E
Ministre interimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MIC-
MJIEPSP 8 Autres Ministères 13 CEAP 6 DPE-DLC-BCP-INSAE 4 ONEPI 4
CCIB 2 DB-DTCP-DI 3 IGE 3 SPD-DCCT 2 BN-DAN 2 UNB-FASJEP-ENA 2 3
JORPB 1.-